



Plage de la Joselière - Pornic
Association sportive régie par la loi de 1901
Location - Catamarans & Kayak -

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Le locataire du matériel :

- Certifie savoir nager 25 mètres, s'immerger et être apte à la pratique des sports nautiques
- Reconnaît avoir reçu le matériel en parfait état de fonctionnement
- Reconnaît avoir été informé de la zone de navigation autorisée ou du parcours autorisé (voir plan d'eau affiché), ne pas s'aventurer dans la zone de baignade balisée
- Affirme qu'il possède les connaissances et l'expérience nécessaire à la navigation qu'il projette de réaliser suivant les conditions notées
- S'engage à utiliser le matériel confié dans les conditions normales au regard des règles de navigation et du nombre d'utilisateur par embarcation
- S'engage à porter en permanence un gilet de sauvetage
- Reconnaît qu'il est responsable juridiquement du matériel loué, des la prise en charge du matériel et ce jusqu'à la restitution dudit matériel
- S'engage à verser en cas de sinistre et selon sa responsabilité, perte ou casse du matériel, le montant des frais de réparation, d'intervention ou de remplacement de ce matériel
- S'engage à régler en cas de dépassement horaire le temps supplémentaire écoulé au prorata des tarifs en vigueur
- Respecter les autres utilisateurs du site
- Accepte que le loueur reste le seul juge de la compétence des pratiquants et peut sans préavis refuser le départ d'embarcations réservées suivant l'évolution des conditions de navigation

En cas de litige, attribution expresse de compétences est faite au tribunal de commerce de Nantes.

Je soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location et d'y souscrire.

Fait à Pornic, plage de la Joselière, le 2013

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)